

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 8 octobre 2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

ET LE 8 OCTOBRE A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE GERARD, MAIRIE

Date de la convocation : **3 OCTOBRE 2024**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, FICHET Éric, CHAUVET Francette, GUILBOT Bernard, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, PRIVE Franck, VALLET Jean-Claude, VIOLLET Etienne, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

Étaient excusés et représentés : ALLEIN Aurélie à BAUDOUIN Michèle, HAGNIER Maryse à LAPEGUE Karine

Était excusé et non représenté :

Étaient Absents : BODET Roger, DUQUEROUX Franck

Secrétaire de séance : GUILBOT Bernard

Réf. : 2024_10_01

Objet : Approbation des Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité des services publics 2023 (RAPQS) au titre des services d'assainissement collectif (AC) et d'assainissement non collectif (ANC) de la CAN

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité des services d'assainissement collectif (AC) et d'assainissement non collectif (ANC) de la CAN ont été approuvés en séance du conseil communautaire du 24 juin 2024.

Il doit être présenté à chaque conseil municipal des communes de la CAN.

Il indique qu'un exemplaire du rapport a été adressé par courriel à chaque membre et qu'il doit être mis à disposition du public après information diffusée par voie d'affiche apposée en mairie.

Il soumet le rapport au vote.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**, de :

- **PREND ACTE** des rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif (AC) et non collectif (ANC) ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

Fait et délibéré,

A Magné, Le 8 octobre 2024, au registre sont les signatures

**Le Maire,
Gérard LABORDERIE**

**Le secrétaire,
Bernard GUILBOT**